

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 31 mai 2005

Messagerie

Projet de loi

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 154 800 F de 2005 à 2007 à l'association « Rien ne va plus »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 154 800 F est accordée à l'association « Rien ne va plus » au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.99.00.365.43 pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Art. 3 Couverture financière

Cette subvention est financée par la part de l'impôt sur le produit des jeux provenant de l'exploitation des casinos B perçue par le canton qui est inscrite au budget de fonctionnement en 2005 sous la rubrique 84.99.00.494.02 et est comptabilisée dès 2005 sous la rubrique 84.99.00.494.03.

Art. 4 Buts

¹ Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement d'une association qui s'occupe de la prévention du jeu excessif sur le canton de Genève. Elle œuvre en complémentarité et en collaboration avec les partenaires romands et de la région transfrontalière, dans une perspective de politique régionale cohérente en matière de jeu excessif.

² Elle répond aux personnes touchées par les conséquences du jeu excessif, les oriente vers les ressources existantes, fournit à la population l'information adéquate pour en réduire l'impact et propose de l'information spécifique aux professionnels concernés par la problématique.

Art. 5 **Durée**

Cette subvention prend fin en 2007.

Art. 6 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Pour rappel, l'association « Rien ne va plus » existe depuis octobre 2000. Son financement en 2000, 2001 et 2002 a été assuré par le casino de Genève. Le refus du Conseil fédéral de concession a mis un terme à ce financement.

Le 16 juillet 2002, les députées Françoise Schenk-Gottret et Loly Bolay ont déposé un projet de loi (PL 8785) demandant l'attribution d'une subvention de 200 000 F, dès 2003. Ce projet de loi a été rejeté par le Grand Conseil le 7 avril 2004 en premier débat, dans l'attente du vote du projet de loi 8545 relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux (I 3 12), lequel prévoit qu'une partie de l'impôt prélevé soit affecté à la prévention des pathologies dans le domaine des jeux de hasard.

Le centre a souhaité maintenir ses activités en continuant de répondre aux demandes des joueurs et des professionnels. Un soutien financier du département de l'action sociale et de la santé et de la Loterie Romande lui a assuré un fonctionnement en 2004.

Suite à l'entrée en vigueur le 12 mars 2004 de la loi d'application cantonale (I 3 12) de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (RS 935.52) du 18 décembre 1998, le canton de Genève perçoit la taxe sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos B. Le 5 octobre 2004, le Conseil d'Etat a déposé le PL 9391 qui modifie la loi I 3 12 en proposant que cette taxe soit affectée pour un montant maximum de 900 000 F à la prévention des pathologies liées aux jeux (art. 2, al. 4). En date du 17 décembre 2004, le Grand Conseil a adopté le projet de loi 9391 avec un amendement qui stipule que le montant maximum affecté à la prévention des pathologies liées aux jeux est de 200 000 F. Le présent projet de loi propose que la subvention annuelle de fonctionnement pour « Rien ne va plus » soit prise sur cet impôt.

Il est important que le canton de Genève dispose d'une structure telle que « Rien ne va plus ». En effet ses prestations d'aide, d'information et d'orientation sont spécifiques à la problématique du jeu excessif, et ne sont dispensées par aucune autre structure de proximité dans le canton.

La problématique du jeu excessif n'a été que récemment portée à la connaissance du grand public, elle représente un réel problème de santé publique qui entre dans le champ connu des dépendances. Elle touche un nombre conséquent de personnes. Les études épidémiologiques menées en Suisse (Ferrero, Bondolfi, Osiek, HUG 2000) ont révélé que plus de 1% de la population est dépendante et 1,5% à risque. On peut donc évaluer pour Genève à environ 7000 le nombre de personnes potentiellement touchées. On estime que, pour chaque situation, sept proches sont également affectés. En effet, les proches, conjoints et enfants présentent fréquemment des difficultés au moins aussi aiguës que leur partenaire joueur excessif (co-dépendance).

Ces personnes connaissent le sort désastreux des victimes de cette dépendance: surendettement, ruptures professionnelles, dégradation des relations familiales et sociales, obsession mentale, comportements compulsifs, délinquance et/ou problèmes psychiatriques. Il faut prendre en compte également une population de joueurs récréatifs pour qui l'activité de jeu peut passer de modérée à excessive en fonction des circonstances et de facteurs fragilisants tels que la perte d'un emploi, une séparation, un choc émotionnel, etc.

La Suisse connaît, depuis l'ouverture des maisons de jeu en 2000, la plus forte densité européenne de casinos par habitant (21 casinos). Genève, avec sa réalité transfrontalière, se situe dans un contexte de densité accrue puisque, sur un rayon de 100 km, on ne dénombre pas moins de six casinos fréquentés potentiellement par la population genevoise (Casino du Lac à Meyrin, les casinos de Divonne, Annemasse, Saint-Julien, Evian et Aix-les-Bains). D'autres types de jeux, tels les distributeurs de loteries électroniques, se développent dans notre canton depuis l'ouverture de ce marché. Enfin, en amont de cette nouvelle réalité, il faut relever une offre de jeux d'argent proposée dans des cercles plus ou moins privés, voire des réseaux clandestins, où les paris, officiels ou officieux, sur les résultats sportifs ou le cours des marchés existent depuis longtemps.

L'offre est de plus en plus importante. La proximité et l'accessibilité des jeux ont, de fait, considérablement augmenté. Selon les études actuelles, les conséquences dommageables du jeu excessif sont corrélées à de multiples facteurs dont l'accessibilité fait partie. Une trop faible proportion de joueurs en difficulté reçoit de l'aide.

Signalons également d'autres comportements compulsifs tels que les jeux vidéo, les jeux sur Internet ou encore les dépenses excessives qui génèrent des conséquences similaires à celles produites par les jeux d'argent.

Aujourd'hui des études mettent à l'avant-plan un problème de santé publique jusqu'ici peu considéré en Suisse et dans le canton de Genève. L'accroissement des demandes confirme la nécessité de promouvoir l'information à l'intention de l'ensemble de la population et plus spécifiquement auprès des joueurs excessifs et/ou à risque. De même, il convient d'offrir du soutien, des plans d'assainissement des surendettements et des possibilités de prises en charge thérapeutiques à ceux qui le demandent. Il est nécessaire de sensibiliser, voire de former certains professionnels du réseau socio-sanitaire à cette problématique. De plus la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu du 18 décembre 1998 (RS 935.52) et son ordonnance d'application du 24 septembre 2004 (RS 935.521) ont attribué aux maisons de jeu des responsabilités contraignantes en matière de prévention du jeu excessif. Outre le programme interne de mesures sociales que les maisons de jeu doivent prévoir, celles-ci sont également invitées à établir des collaborations avec des centres de prévention du jeu excessif.

2. Missions et objectif

L'association « Rien ne va plus » est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Elle œuvre dans le domaine de la prévention. Elle ne délivre pas d'actes thérapeutiques qui sont, en vertu de la loi sur l'assurance maladie, remboursés.

Elle a pour but la création et la gestion d'un centre de prévention des problématiques du jeu excessif. Ce centre, actif depuis 2000, offre un ensemble de prestations regroupant :

- de l'information et de la sensibilisation à l'intention du grand public et des professionnels du réseau socio-sanitaire ;
- un accueil, une aide et de l'orientation pour des personnes touchées par le jeu excessif et leur entourage ;
- des actions de groupes visant à renforcer l'entraide et la solidarité entre les personnes touchées.

Son comité regroupe des professionnels de la prévention et du traitement des dépendances ainsi que des personnes touchées par le jeu excessif.

3. Fonctionnement et prestations

Le centre est une structure spécifique et unique sur le canton pour les questions liées aux jeux d'argent et de hasard. Il est animé par une assistante sociale formée dans la relation d'aide et l'action sociale et spécialisée dans le domaine des dépendances.

Le centre est à disposition des personnes souffrant de problèmes de jeu excessif et de leurs proches. Il offre de l'information sur la problématique, sur son évolution et sur les ressources disponibles. Le centre est en contact avec les professionnels concernés par les jeux d'argent (travailleurs sociaux, professionnels de la santé et fournisseurs des jeux) et développe une pratique de réseau axée sur la mise en évidence des ressources présentes dans la collectivité.

« Rien ne va plus » est localisé à « Carrefour-Prévention ». Ce regroupement d'associations (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA), Centre d'Information pour la PREvention du Tabagisme (CIPRET), Antenne des Diététiciens Genevois, Centre d'Information pour la Maîtrise du Stress, Rien ne va plus et Fourchette Verte) offre une bonne visibilité et accessibilité au centre. Il favorise son insertion dans le réseau et sa participation à d'autres projets de prévention des dépendances, ainsi que de promotion de la qualité de vie. Il permet également une utilisation plus efficiente des infrastructures.

3.1. Collaboration et liens avec le réseau professionnel

Le réseau avec lequel « Rien ne va plus » collabore est constitué :

- des professionnels de la prévention et de la prise en charge thérapeutique des dépendances ;
- des services sociaux qui proposent notamment des aides au désendettement (Hospice général, Caritas, Centre social protestant, etc) ;
- des services sociaux des entreprises qui sont aussi confrontés à des situations de dépendance aux jeux parmi leurs collaborateurs ;
- des pourvoyeurs de jeu, des fabricants de machines à sous ou de distributeurs de loteries électroniques et des cafetiers-restaurateurs qui les mettent à disposition, des casinos et de la Loterie Romande ;
- des services juridiques ;
- de l'office cantonal genevois pour l'emploi.

Avec la volonté de développer un réseau romand de professionnels concernés par la problématique du jeu excessif, « Rien ne va plus » a des échanges avec :

- le Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT),
- le centre de soins vaudois Saint-Martin,
- les services médico-sociaux des autres cantons romands,
- la Ligue valaisanne contre les toxicomanies.

Comme précédemment dit, la France voisine, par la présence de casinos, est également confrontée à la problématique du jeu excessif et « Rien ne va plus » collabore avec :

- les casinos de Divonne et de Saint-Julien,
- les renseignements généraux de la gendarmerie française chargée des démarches d'interdiction de jeux,
- les mairies des villes françaises frontalières concernées,
- SOS-Joueurs (centre français de prestations thérapeutiques et sociales).

« Rien ne va plus » collabore, avec ces différents partenaires, à une meilleure connaissance du problème du jeu d'argent, à la promotion de moyens adéquats et à la diffusion de messages de prévention.

3.2. Informations et publications

Le centre de prévention est un pôle d'information sur la question du jeu excessif. Il tient à disposition du public et des professionnels une information régulièrement mise à jour sur la problématique, le dispositif institutionnel et associatif, et la législation en vigueur.

Le centre tient une permanence téléphonique qui représente souvent, pour les personnes concernées, un tout premier contact dans une démarche de demande d'aide. Les demandes font toutes état d'un besoin de soutien moral ou psychologique. Elles sont le plus souvent motivées par des problèmes d'argent et/ou de pressions familiales et sociales.

« Rien ne va plus » reçoit également des demandes d'information et d'orientation des personnes, adultes et mineurs, confrontées à la dépendance à Internet, aux jeux vidéo, aux dépenses compulsives, entraînant des conséquences similaires en termes économiques ou relationnels. En reconnaissant la spécificité de chaque dépendance, et compte tenu des demandes apparues lors des permanences téléphoniques, il apparaît pertinent

que « Rien ne va plus » puisse à l'avenir développer des actions de prévention sur ces thèmes émergents.

Le site « www.riennevaplus.org » fournit une information détaillée et actualisée sur les prestations du centre et les ressources existant en Suisse, en France voisine, en Europe et dans le monde. Il met à disposition des articles de presse et autres documents parus sur le sujet, il propose des liens vers les sites pertinents dans le domaine.

« Rien ne va plus » édite de la documentation, notamment deux brochures :

- la première intitulée « Le jeu est un choix et peut le rester... » est destinée à l'ensemble de la population ayant accès aux jeux d'argent. Elle se veut un outil de promotion du jeu responsable et de sensibilisation aux risques ;
- la deuxième brochure « Lorsque jouer n'est plus un jeu » s'adresse aux joueurs à risque et à leur entourage. Elle vise à informer sur les moyens de limiter les méfaits tout en donnant des éléments de compréhension de la problématique du jeu excessif.

Toutes deux renseignent sur les prestations de « Rien ne va plus » et s'adressent également aux partenaires du réseau socio-sanitaire concernés et aux professionnels du jeu que sont les pourvoyeurs de jeu, les fabricants de machines à sous ou de distributeurs de loteries électroniques et les cafetiers-restaurateurs qui les mettent à disposition.

3.3. Accompagnement

L'accompagnement représente une part importante des activités de l'association. On note que, plus l'information se fait auprès du public, plus les demandes sont importantes.

L'accompagnement consiste en une série d'entretiens individuels, avec ou sans la présence d'un proche, consacrés prioritairement à une évaluation de la relation aux jeux et de ses conséquences. Les joueurs représentent actuellement le 70% des demandeurs. Le soutien à la motivation à cesser de jouer et l'orientation vers les structures appropriées (structures de prise en charge thérapeutique, services sociaux et/ou de désendettement) constituent l'essentiel de l'activité d'accompagnement.

3.4. Actions collectives

Un espace d'accueil spécifique appelé « Goût-Double » ouvre ses portes régulièrement et permet aux personnes concernées et intéressées par les questions liées aux jeux de se rencontrer et d'échanger leur point de vue et expériences. L'objectif de cet espace est de favoriser le soutien et l'entraide entre personnes affectées par le jeu excessif.

« Rien ne va plus » propose des groupes d'échanges sur le modèle de l'aide sociale collective. En effet, dans le domaine des dépendances, il est démontré que des interventions pluridisciplinaires et complémentaires (médicales, psychologiques, sociales, juridiques,...) s'avèrent plus efficaces et percutantes qu'une démarche unique, pour faire face aux conséquences dommageables pour l'individu et son entourage. Un groupe vise à maintenir et à renforcer la motivation des joueurs à sortir de l'engrenage du jeu excessif. Le soutien est basé sur l'entraide entre joueurs. Le groupe est initié et animé par la professionnelle du centre. Une prestation similaire est offerte aux proches. Le groupe est alors un lieu d'information et de partage d'expériences. Ce groupe s'organise sur un nombre limité de séances. Les groupes sont indépendants et complémentaires aux approches thérapeutiques.

4. Inscription dans la durée

De 2000 à 2002 « Rien ne va plus » recevait une subvention du casino de Genève. Ce financement n'a pas pu être renouvelé suite au refus par le Conseil fédéral de concession.

Le centre, encouragé par les demandes, a poursuivi ses activités grâce au soutien du département de l'action sociale et de la santé et de la Loterie Romande.

La place qu'occupe aujourd'hui « Rien ne va plus » dans le dispositif, nécessite une pérennisation de ses activités pour un problème de santé publique qui n'est pas appelé à disparaître.

5. Conclusion

Conformément à la loi d'application cantonale (I 3 12) de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (RS 935.52), le canton de Genève perçoit la taxe sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos B. Le projet de loi 9391, déposé par le Conseil d'Etat le 5 octobre 2004, et adopté le 17 décembre 2004 par le Grand Conseil avec un amendement, modifie la loi I 3 12 en proposant que cette taxe soit affectée pour un montant maximum de 200 000 F à la prévention des pathologies liées

aux jeux (art. 2, al. 4). En conséquence, le présent projet de loi propose que la subvention annuelle de fonctionnement de « Rien ne va plus » soit prise sur cet impôt.

Cette subvention permettra à « Rien ne va plus » de poursuivre ses objectifs :

- répondre aux demandes d'aide, de soutien et d'orientation des services spécialisés (sociaux et de soins) des personnes souffrant de cette dépendance ;
- contribuer à une politique régionale cohérente en matière de jeu excessif souhaitée par la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) en collaborant notamment avec les partenaires genevois, romands et de France voisine concernés directement ou indirectement par la problématique du jeu excessif.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Comptes 2003 et rapport de l'organe de révision*
- *Budget 2004 et projet de budget 2005*
- *Liste des membres du comité*
- *Statuts de l'association*
- *Rapport d'activités 20003*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat*

RAPPORT

du 20 octobre 2004

du vérificateur des comptes de la

L'ASSOCIATION "RIEN NE VA PLUS"

Du 1er janvier au 31 décembre 2003

INNOFIN SA
Administrateur : Luc Ricou
Rue Marziano 33
1227 GENEVE
Tél.: 300 13 04 Fax : 300 13 11

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES**ASSOCIATION "RIEN NE VA PLUS"****Du 1er janvier au 31 décembre 2003**

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'association "RIEN NE VA PLUS" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au secrétaire général exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Le solde du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003 présente un excédent des dépenses de Fr. 31.851,70. L'excédent des revenus reportés au 1er janvier 2003 était de Fr.29.041,93. Le déficit au 31 décembre 2003 est de 2.809,77. Le bilan de liquidation fait apparaître un surendetement de Fr. 4.711,37

Réserve : l'association présente un surendettement. Des déclarations de postposition ont été établies par les principaux créanciers soit l'association FEGPA de Fr. 26.125,20 et l'association CIPRET de Fr. 14.872,10, représentant les créances au 31 août 2004. En outre, le Département de l'Action Sociale et de la Santé confirme par son courrier du 15 octobre 2004, le financement du déficit de l'année 2003 et le fonctionnement pour 2004.

Nonobstant la réserve mentionnée et selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du résultat sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 octobre 2004

Le vérificateur des comptes:

INNOFIN


Eric RICOU

Expert-comptable

Annexes :

- Bilan et compte de Pertes et Profits au 31.12.2003
- Annexe selon art 663B CO
- Analyse de certains postes du bilan
- Opérations de contrôle
- Budget 2004
- Déclarations de postposition (deux)
- Lettre du DASS du 15.10.04

Rien ne va plus

Exercice 2003

Bilan au 31.12.2003.

Actif		Passif	
Caisse	0	Créanciers	15'963.40
CCP	11'234.03		
Débiteurs	18.00		
Mobilier de bureau	1'901.60	Excédents revenus reportés	29'041.93
Excédents de charges 2003	31'851.70		
Total	45'005.33		45'005.33

Comptes d'exploitation du 01.01.03. au 31.12.03.

Charges		Revenus	
Salaires	89'792.35	Subventions	
Charges sociales	14'797.95	Canton de Genève	107'000.00
Loyers	9'960.00		
Honoraires	1'800.00		
Fournitures de bureau	1'343.50		
Divers	106.50	Intérêts bancaires	51.40
Frais du comité	464.65		
Imprimés, dépliants	28.00		
Frais de port	82.45		
Téléphone	5'483.00	Excédents de charges	31'851.70
Cotisations	240.00		
Amortissement	2'000.00		
Frais de représentation	223.10		
Formation continue	1'400.00		
Déplacements	588.15		
Goût double	78.75		
Foire de Genève	777.10		
Annonces	2'692.60		
Site internet	4'445.00		
Groupe d'entraide	2'600.00		
Total	138'903.10		138'903.10

Genève, le 9 mars 2004

RIEN VA PLUS

ANNEXE SELON ART 663B CO

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2003
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.	Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	néant
2.	Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de la société ainsi que les actifs sous réserve de propriété	néant
3.	Dettes découlant des contrats de leasing	néant
4.	Assurance-incendie des immobilisations corporelles	néant
5.	Dettes envers les institutions de prévoyance	néant
6.	Emprunts obligataires émis par la société	néant
7.	Participation	néant
8.	Dissolution nette de réserve	néant
9.	Réévaluations	néant
10.	Acquisitions/aliénations d'actions propres	néant
11.	Augmentation autorisée/conditionnelle du capital	néant
12.	Autres indications	néant

RIEN NE VA PLUS

ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU BILAN

Détail du compte 1050 - Débiteurs

31.12.2003 Impôt anticipé	18.00	
		18.00

Détail du compte 1116 - Mobilier

Valeur du mobilier de bureau	1'901.60	
		1'901.60

Détail du compte 2010 - Créanciers

31.12.2003 FEGPA loyer	9'960.00	
25.11.2003 FEGPA photocopies	516.00	
09.12.2003 CIPRET foire Genève	777.10	
31.12.2003 Swisscom	328.50	
31.12.2003 Baloise	730.40	
30.12.2003 Eggteisa	247.50	
31.12.2003 FEGPA cours W.way	250.00	
16.12.2003 Swisscom	377.10	
31.12.2003 ALFA	176.46	
31.12.2003 AVS	995.82	
31.12.2003 AMAT	15.37	
31.12.2003 Fr. admin	215.50	
31.12.2003 LPP	1'371.50	
31.12.2003 Y. Liebkind	2.15	
		15'963.40

Surendettement

CCP	11'234.03	
Débiteurs	18.00	
Créanciers		15'963.40
Surendettement au 31.12.03	4'711.37	
	15'963.40	15'963.40

Mouvement du compte - Pertes et Profits reporté

Excédent revenus 2000		24'229.75
Excédent charges 2001	15'111.14	
Excédent revenus 2002		19'923.32
Excédent charges 2003	31'851.70	
Déficit au 31.12.03		2'809.77
TOTAL	46'962.84	46'962.84

OPERATIONS DE CONTROLE

Contrôle du report des soldes des comptes du bilan au 31 décembre 2002 sur les comptes de l'exercice 2003.

Vérification des critères d'évaluation et réalité des actifs et passifs.

Contrôle exhaustif des recettes et dépenses avec fiche comptable «Chèques-postaux» et "Caisse"

Contrôle du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003 avec soldes des fiches comptables au 31 décembre 2003.

Contrôle du bilan de l'exercice 2003 avec les soldes des fiches comptables au 31 décembre 2003.

Salaires et charges sociales : contrôle des contrats, concordance globale avec les récapitulatifs annuels; exactitude des décomptes.

Répartition du résultat selon proposition de la direction.

Contrôle du classeur des factures à payer au 10 mars 2004 et pointage des factures payées au jour du contrôle.

Contrôle des subventions.

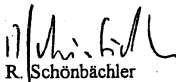
Déclarations de postposition de CIPRET et FEGPA

DECLARATION DE POSTPOSITION

1. Après avoir pris connaissance de la situation financière de l'Association « Rien Ne Va Plus » au 31 décembre 2003, établis le 9 mars 2004, l'Association soussignée, créancière de « Rien Ne Va Plus » déclare postposer à hauteur de **CHF 26.125,20** (valeur au 31 août 2004)
2. Cette déclaration est délivrée sans condition ni réserve.
3. Les soussignés garantissent que la présente postposition ne portera aucun préjudice à d'autres créanciers que la FEGPA pourrait avoir.
4. Elle est valable tant que la situation de surendettement ne sera pas régularisée. Dans ce contexte les soussignés se déclarent d'accord pour que « Rien ne Va Plus » ne soit pas dissoute.
5. Cette déclaration doit être reprise par tout autre créancier à la place du postposant.

Association FEGPA

Représentée par :


R. Schönbächler


L. Fehlmann-Rielle

Genève, le 19.03.2004

DECLARATION DE POSTPOSITION

1. Après avoir pris connaissance de la situation financière de l'Association « Rien Ne Va Plus » au 31 décembre 2003, établis le 9 mars 2004, l'Association soussignée, créancière de « Rien Ne Va Plus » déclare postposer à hauteur de **CHF 14.872,10** (valeur au 31 août 2004)
2. Cette déclaration est délivrée sans condition ni réserve.
3. Le soussigné garantit que la présente postposition ne portera aucun préjudice à d'autres créanciers qu'il pourrait avoir.
4. Elle est valable tant que la situation de surendettement ne sera pas régularisée. Dans ce contexte la soussignée se déclare d'accord pour que « Rien ne Va Plus » ne soit pas dissoute.
5. Cette déclaration doit être reprise par tout autre créancier à la place du postposant.

Association CIPRET
Représentée par :


J.-C. Rielle

Dr J-Ch. RIELLE

Genève, le 21/10/04



Centre de prévention
du jeu excessif

Le Mot du Comité

L'année 2003 a été marquée par des préoccupations concernant le financement du centre de prévention. En effet, nous comptons beaucoup sur le Projet de Loi 8785 pour avoir une base de financement stable pour « Rien Ne Va Plus », mais malheureusement, ce projet n'a pas encore pu être voté. Le comité a donc fait des démarches auprès du Grand-Conseil pour obtenir un financement via une subvention. Nous avons été auditionné par la Commission des Finances du Grand-Conseil qui, au début de l'automne, a donné un préavis négatif en raison notamment du projet de loi toujours en suspend. Nous nous sommes tourné alors vers le Département de l'Action Sociale et de la Santé pour demander à bénéficier d'une nouvelle subvention extraordinaire en attendant que la loi soit votée. Malheureusement, là également la réponse fut négative.

Parallèlement à cela, le comité a continué des démarches de recherche de fonds, notamment auprès de la Loterie Romande, mais malheureusement pour l'instant, nous sommes toujours en attente d'une aide pour garantir le fonctionnement du centre de prévention. Aujourd'hui « Rien Ne Va Plus » survit grâce au soutien de ses partenaires de Carrefour Prévention. La FEGPA et le CIPRET ont été d'accord d'avancer une somme à « Rien Ne Va Plus » permettant de couvrir le premier trimestre, dans l'espoir que le projet de loi puisse enfin être voté.

Malgré ces problèmes financiers, nous avons maintenu toutes les prestations prévues. Le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter, et en réponse, les différentes actions de prévention de « Rien Ne Va Plus ». Ceci note bien l'importance d'un tel partenaire dans le réseau de prévention genevois et romand, et confirme l'hypothèse que nous faisons à la création de « Rien Ne Va Plus ». Cela fait également apparaître la nécessité de disposer de la stabilité nécessaire au développement des actions telles que nous les prévoyons déjà depuis 2 ans. Ces actions sont toujours en suspend, en raison des incertitudes liées à l'avenir de « Rien Ne Va Plus ».

Nous ne pouvons que déplorer le manque de soutien dont nous disposons dans l'immédiat, bien que les différents partenaires auxquels nous nous sommes adressés reconnaissent tous la nécessité d'un tel centre de prévention.

Au terme de l'année, Madame Christine Davidson a souhaité se retirer de la présidence en raison d'une augmentation de charge de travail personnel. L'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves Aubert jusqu'à l'assemblée générale du 23 mars prochain.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de l'engagement de Mme Yaël Liebkind qui, dans ce contexte précaire, assume avec un grand professionnalisme le rôle de permanent du centre de prévention.

Christine Davidson
Présidente en 2003

Pierre-Yves Aubert
Président ad intérim



ANNEXE 2

Rien ne va plus

	Comptes 2003	Budget prévisionnel 2004	Comptes 2004 arrêtés au 31.08.04	Budget 2005
COMPTES D'EXPLOITATION				
Subventions /recettes	107'051.40	146'020.00	104'744.20	154'800.00
Subvention cantonale	107'000.00	146'020.00		154'800.00
Don de la Loterie Romande			75'000.00	
Emprunt FEGPA			14'872.10	
Emprunt CIPRET			14'872.10	
Intérêts bancaires	51.40			
Total dépenses	138'903.10	145'020.00	86'144.69	154'800.00
Dépenses				
Charges personnel	104'590.30	120'000.00	73'169.64	120'000.00
Salaire	89'792.35		60'488.46	
Charges sociales	14'797.95		12'681.18	
Formations	1'400.00	1'000.00	213.00	1'000.00
Formation Continue	1'400.00	1'000.00	213.00	1'000.00
Supervision				3'000.00
Loyers	9'960.00	10'000.00	4'980.00	10'000.00
Loyers (Jan-Juin 2004)			4'980.00	
Frais généraux	19'496.95	12'720.00	7'555.55	12'800.00
Téléphone, fax, connexion Internet	5'483.00	2'600.00	1'767.60	3'000.00
Frais de port	82.45		161.30	
Photocopies	516.00	200.00	135.30	200.00
Frais de déplacement (contacts réseau)	588.15		86.40	300.00
Fournitures de bureau	827.50	170.00	114.70	150.00
Annonces (frais de parution)	2'692.60	500.00	269.00	500.00
Imprimés tous publics	28.00	3'000.00	2'356.45	2'000.00
Site Internet	4'445.00	2'000.00	1'948.00	500.00
Divers	106.50			
Achat de matériel				3'000.00
Honoraires	1'800.00	2'500.00		2'500.00
Amortissement	2'000.00	1'000.00		
Comité, représentation				
Frais du comité	464.65	150.00	157.00	150.00
Cotisations	240.00	100.00	100.00	100.00
Frais de représentation (congrès, séminaires)	223.10	500.00	459.80	400.00
Projets				
Graphisme	3'455.85	1'300.00	226.50	8'000.00
Goût-Double	78.75	1'000.00		
Foire de Genève	777.10	300.00	226.50	300.00
Campagne de prévention (public-cible)				5'000.00
Promotion du jeu modéré (brochures, affichage)				1'000.00
Matériel d'animation				700.00
Matériel promotionnel				1'000.00
Groupe d'entraide	2'600.00			

Rien ne va plus

	Comptes 2003	Budget prévisionnel 2004	Comptes 2004 arrêtés au 31.08.04	Budget 2005
BILAN				
ACTIFS	45'005.33	0.00	29'536.17	0.00
Caisse			300.00	
CCP	11'234.03		27'316.57	
Débiteurs (impôt anticipés)	18.00		18.00	
Mobilier de bureau	1'901.60		1'901.60	
Excédents dépenses 2003	31'851.70			
PASSIFS	45'005.33	0.00	40'997.35	0.00
Créanciers (solde de créanciers 2003)	15'963.40		11'253.10	
Emprunts (CIPRET - FEGPA)			29'744.25	
Excédents reportés (2000+2002-2001)	29'041.93			
Excédents recettes 2000 fr. 24'229.75				
Excédents recettes 2002 fr. 19'923.32				
Excédents dépenses 2001 fr. 15'111.14				
RIEN NE VA PLUS				
Situation au 31 août 2004				
Détails des créanciers				
Loyers, fact. FEGPA 2003				9'960.00
Photopies, fact. FEGPA 2003				516.00
Foire de Genève, fact. CIPRET				777.10
Total				11'253.10
Détails des débiteurs				
Impôts anticipés au 31.12.2003				18.00
Total				18.00

P. A. B.

ANNEXE 3

Composition du comité de « Rien ne va plus »
(à l'issue de l'AG extraordinaire du 23 mars 2004)

Monsieur Pierre-Yves Aubert

Infor-Jeunes
13, rue Verdaine
CH - 1204 Genève

Président ad intérim

Madame Christine Davidson

Centre l'Envol
11, route de Chêne
CH - 1207 Genève

Madame Claudia Carnino

APTA
6, rue Emile Young
CH - 1205 Genève

Madame Monique Stadlmayer

Service Social EMP
Case Postale 236
5, chemin de la Gravière
CH - 1211 Genève 8

Monsieur Olivier Piedfort

27, rue de Bourg
CH - 1003 Lausanne

Monsieur Alain Bolle

Maison de l'Ancre
34, rue de Lausanne
CH - 1201 Genève

Monsieur Alain Rappard

6, rue Gustave Müller-Brun
CH - 1205 Genève

Membres sortants

Monsieur Jean-Dominique Michel

Monsieur Philippe Maso

Monsieur Cédric d'Epagnier

Trésorier

**Association « Rien ne va plus »
STATUTS****Manuel d'organisation****Article 1.**

- Constitution et nom :**
1. Sous le nom Association « Rien ne va plus », il est constitué une association, au sens des articles 60 et suivants du CCS
 2. L'Association est neutre sur les plans politique et confessionnel
 3. Le siège de l'Association est dans le canton de Genève

Article 2.

- But :**
1. L'Association a pour but la création et la gestion d'un centre de prévention des problèmes de jeu excessif

Article 3.

- Missions :**
1. Les missions et activités de l'Association sont fixées par l'assemblée générale et révisées périodiquement
 2. Ses missions doivent s'harmoniser avec celles de organismes privés et publics s'occupant de personnes souffrant de jeu excessif

Article 4.

- Membres :**
1. La demande d'adhésion est soumise à l'approbation du comité. Ce dernier peut refuser une demande d'admission sans motiver sa décision

2. L'adhésion peut être individuelle ou collective
3. L'adhésion d'un groupe donne droit à un seul mandat de vote lors de l'assemblée générale
4. Sont membres de droit du comité :
 - Un représentant de l'Etat de Genève, désigné par le DASS
 - Un représentant de l'équipe de prévention et d'intervention communautaire, désigné par l'Hospice Général
 - Un représentant du département de psychiatrie des HUG
 - Deux représentants d'associations privées actives dans le domaine de la santé publique et de la prévention
5. L'adhésion à l'Association prend fin par une déclaration écrite de retrait adressée au comité pour la fin de l'année civil en cours ou par le non paiement de la cotisation après deux rappels
6. L'exclusion de membres ayant contrevenu aux statuts ou porté atteinte aux intérêts de l'Association est décidée par l'assemblée générale

Article 5.

Cotisations :

1. Le montant des cotisation annuelle individuelle ou collective est fixée par l'Assemblée Générale

Article 6.**Organes :**

1. Les organes de l'Association sont :
 - L'Assemblée Générale
 - Le comité
 - L'organe de contrôle
2. Les organes de l'Association prennent leurs décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du - de la président-e est prépondérante

Article 7.**Assemblée
Générale :**

1. L'assemblée Générale réunit l'ensemble des membres de l'Association
2. L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée par le comité. Elle siège au moins une fois par année civile
3. L'Assemblée Générale est présidée par le-la président-e de l'Association, ou à défaut, par un membre du comité
4. Le comité peut en tout temps convoquer une Assemblée Générale extraordinaire
5. Un cinquième des membres de l'Association peut en tout temps demander la convocation d'une Assemblée Générale
6. La date et l'ordre du jour doivent être communiqués au moins 20 jours ouvrables à l'avance
7. En cas de proposition de modification des statuts, le texte proposé doit être joint à la convocation
8. L'Assemblée Générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre de membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité simple

Article 8.

Attributions :
sont_

1. Les attributions de l'Assemblée Générale
 - L'élection du-de la président-e de l'Association
 - La désignation des membres du comité
 - La désignation de l'organe de contrôle
 - La ratification des missions et activités proposées par le comité
 - L'approbation du budget et des comptes de l'Association
 - La fixation de la cotisation annuelle
 - La révision des statuts et la dissolution de l'Association, conformément aux dispositions des présents statuts

Article 9.**Composition
et attributions
du comité**

1. Le comité est composé d'un-e président-e et de 2 à 4 autres membres élus par l'Assemblée Générale. Ils sont élus chaque année. Leur mandat est renouvelable
2. Le/la coordinateur-trice du centre de prévention de l'Association participe aux délibérations du comité, avec une voix consultative
3. Le comité a notamment les attributions suivants :
 - L'élection d'un-e président-e et d'un-e trésorier-ière
 - L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'Association
 - L'engagement et révocation du personnel employé par l'Association
 - L'établissement du cahier des charges fixant les tâches et les responsabilités attribuées aux membres du personnel

**Association « Rien ne va plus »
STATUTS****Manuel d'organisation**

- La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers
- La gestion financière de l'Association

- La représentation de l'Association à l'égard des tiers, par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et le/la coordinateur-trice

Article 10**Ressources :**

1. Les ressources de l'Association sont constituées par :
 - Les cotisations des membres
 - Les recettes provenant des activités
 - Les subventions diverses
 - Les dons et legs

Article 11.**Organe de contrôle :**

1. La vérification des comptes de l'Association est effectuée par l'organe de contrôle désigné par l'Assemblée Générale

Article 12.**Responsabilité :**

1. Les engagements et responsabilités de l'Association sont garantis uniquement par l'actif social, à l'exclusion de la responsabilité individuelle des membres

Article 13.**Dissolution :**

1. La dissolution de l'Association peut être requise par écrit, par le tiers des membres au moins, ou par le comité
2. Une Assemblée Générale comportant ce point à son ordre du jour peut prononcer la dissolution, pour autant que la moitié au moins des membres soient présents
3. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée et décide valablement, quelque soit le nombre de participants
4. Les votes concernant la dissolution se prennent à la majorité simple
5. En cas de dissolution, l'actif restant après la liquidation est attribué à une association poursuivant les mêmes buts

**Les présents statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive du
21 septembre 2000**



Centre de prévention
du jeu excessif

Le Mot du Comité

L'année 2003 a été marquée par des préoccupations concernant le financement du centre de prévention. En effet, nous comptons beaucoup sur le Projet de Loi 8785 pour avoir une base de financement stable pour « Rien Ne Va Plus », mais malheureusement, ce projet n'a pas encore pu être voté. Le comité a donc fait des démarches auprès du Grand-Conseil pour obtenir un financement via une subvention. Nous avons été auditionné par la Commission des Finances du Grand-Conseil qui, au début de l'automne, a donné un préavis négatif en raison notamment du projet de loi toujours en suspend. Nous nous sommes tourné alors vers le Département de l'Action Sociale et de la Santé pour demander à bénéficier d'une nouvelle subvention extraordinaire en attendant que la loi soit votée. Malheureusement, là également la réponse fut négative.

Parallèlement à cela, le comité a continué des démarches de recherche de fonds, notamment auprès de la Loterie Romande, mais malheureusement pour l'instant, nous sommes toujours en attente d'une aide pour garantir le fonctionnement du centre de prévention. Aujourd'hui « Rien Ne Va Plus » survit grâce au soutien de ses partenaires de Carrefour Prévention. La FEGPA et le CIPRET ont été d'accord d'avancer une somme à « Rien Ne Va Plus » permettant de couvrir le premier trimestre, dans l'espoir que le projet de loi puisse enfin être voté.


Malgré ces problèmes financiers, nous avons maintenu toutes les prestations prévues. Le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter, et en réponse, les différentes actions de prévention de « Rien Ne Va Plus ». Ceci note bien l'importance d'un tel partenaire dans le réseau de prévention genevois et romand, et confirme l'hypothèse que nous faisons à la création de « Rien Ne Va Plus ». Cela fait également apparaître la nécessité de disposer de la stabilité nécessaire au développement des actions telles que nous les prévoyons déjà depuis 2 ans. Ces actions sont toujours en suspend, en raison des incertitudes liées à l'avenir de « Rien Ne Va Plus ».

Nous ne pouvons que déplorer le manque de soutien dont nous disposons dans l'immédiat, bien que les différents partenaires auxquels nous nous sommes adressés reconnaissent tous la nécessité d'un tel centre de prévention.

Au terme de l'année, Madame Christine Davidson a souhaité se retirer de la présidence en raison d'une augmentation de charge de travail personnel. L'intérim est assuré par Monsieur Pierre-Yves Aubert jusqu'à l'assemblée générale du 23 mars prochain.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de l'engagement de Mme Yaël Liebkind qui, dans ce contexte précaire, assume avec un grand professionnalisme le rôle de permanent du centre de prévention.

Christine Davidson
Présidente en 2003


Pierre-Yves Aubert
Président ad intérim

RAPPORT D'ACTIVITES 2003

Introduction :

L'année 2003 s'est engagée sur une voie similaire à celle de 2002 : dans la consolidation des activités existantes à « Rien ne va plus », dans l'attente d'une ouverture financière favorable au développement de nos prestations. La recherche d'une pérennisation de notre financement nous occupe et nous préoccupe bien entendu toujours. Les nombreux projets que nous souhaiterions mettre en œuvre pour rejoindre les personnes souffrant de jeu excessif et leur entourage restent en suspend, malgré leurs pertinences toujours plus avérées. Nous avons toutefois entrepris de créer un partenariat actif avec les professionnels de l'action psychosociale afin d'informer et de sensibiliser le public genevois sur les conséquences du jeu excessif. Plusieurs sollicitations des médias principalement durant le deuxième semestre de cette année démontrent l'émergence d'une prise de conscience sur le phénomène du jeu dans notre société. Beaucoup de questions sont soulevées et mériteraient que notre association contribue à y répondre, en corrélation avec le déploiement de soins spécialisés. Malgré ces périodes d'incertitude quant à l'avenir de « Rien ne va plus », nous avons assuré la présence nécessaire auprès des intéressés et posé des jalons pour de futures actions.

L'association :

Le comité s'est réuni à huit reprises durant l'année pour la gestion des affaires courantes, pour faire le point sur la situation financière et les orientations du projet « Rien ne va plus ». Il est composé de six membres qui ont longuement discuté de la meilleure représentation pour notre association ainsi que de leur disponibilité. Ces réflexions ont conduit à des modifications en fin d'année. La Doctoresse Christine Davidson a démissionné le 15 décembre de la présidence de l'association. Elle demeure toutefois au sein du comité. Monsieur Pierre-Yves Aubert a accepté de reprendre la présidence par intérim, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Messieurs Cédric d'Epagnier, Jean-Dominique Michel et Philippe Maso ont annoncé leur démission à la même date. Monsieur Olivier Piedfort poursuit son engagement, au côté de la Doctoresse Davidson et de Monsieur Aubert. Plusieurs contacts ont été pris afin de redimensionner notre comité, renforcer sa représentativité et contribuer à son insertion dans le réseau psychosocial de notre canton.

Statistiques 2003:

Nombre d'appels depuis mars 2003 : (durée moyenne des appels : 10 minutes) (environ 10 appels par mois)	95	
		Joueurs : 37
		Proches : 23
		Professionnels : 19
		Médias : 14

Nombre de consultants depuis mars 2003 : 31

Nombre de consultations depuis mars 2003 : 84
(moyenne de 2,7 consultation par personne)

Profil des consultants : 31 personnes

Type de consultants : 23 Joueurs 74%

7 femmes :	30,4%
16 hommes :	69,6%

8 Proches 25,8%

7 femmes	
1 homme	

Moyenne d'âge : 34,5 ans pour les hommes
45 ans pour les femmes

Origines :

11 CH	34,5%
5 F	17,3%
7 Portugal	20,7%
Autres	27,6%

Habitudes de jeu :

Machines à sous	16	51,6%
Tribolo – Loteries	3	9,7%
Tactilos	7	22,6%
PMU	5	16,2%
Casino virtuel – Internet	1	3,4%

Casinos	16	51,6%
Cafés Restaurants	15	48,4%

Orientés par :

Proches :	18	62%
Conjoints :	6	
Parents :	2	
Amis :	10	
Service social :	6	20%

Internet :	3	10,3%
Casinos :	4	13,8%
Autres :	4	

Situation économique : Revenus, en moyenne, entre 4500.- et 5000.- par famille

Situation professionnelle :

Service café-restaurant :	4
Manceuvre :	4
Employé bureau :	5
Employé spécialisé :	3
Cadre :	2
Indépendant :	3
Chômage :	4
Sans emploi :	3
AI :	3
AVS :	1

Situation familiale :

Famille :	16	50%
Séparé :	7	
Divorcé :	2	
Seul :	6	

Nous avons pu évaluer que les problématiques en émergence sont liées à la facilité d'accès aux jeux dans les lieux publics et à l'offre croissante de jeux virtuels sur Internet, bien que le nombre de joueurs de casino demeure stable. Les joueurs reflètent des problèmes de jeu excessif avec les machines à sous, les tactilos et le PMU principalement.

Pour 50% des consultants, le jeu interfère avec une vie de famille, mettant en difficulté un(e) conjoint(e) et des enfants. Ce pourcentage corrobore celui des 60% de proches faisant appels à notre association. Presque 70% des consultants sont des hommes bien que la problématique semble largement répandue chez les femmes également.

Les prestations :

« Rien ne va plus », dans sa spécificité de centre de prévention, permet d'assurer un relais entre l'offre de divertissement et les problèmes émergents du jeu excessif. La gratuité de nos prestations et notre accessibilité sont une nécessité dans l'ensemble des solutions offertes aux personnes touchées par les conséquences du jeu excessif et s'avèrent une ressource importante pour les professionnels.

L'émergence d'une détérioration économique, chez les jeunes gens ainsi que les personnes en situation précarisée par le chômage, l'invalidité ou la retraite, préoccupe nombres d'intervenants des secteurs de prise de charge psychosociale. Une

action auprès des jeunes adultes a été discutée avec quelques uns de nos partenaires et s'avère une priorité pour l'année 2004, dans la mesure des moyens disponibles.

Un groupe d'accueil informel est organisé une fois par semaine depuis le mois d'octobre dans les locaux de Carrefour-Prévention, à titre d'essai. Le groupe se nomme « Espace Goût-Double » et s'adresse à toute personne désirant s'informer sur la problématique du jeu excessif. L'objectif de cet espace est de favoriser les échanges et les rencontres de divers regards sur le jeu et ses conséquences. Ce groupe n'a pas encore fait l'objet de publicité et n'est donc pas suffisamment connu pour attirer du monde. Néanmoins quelques personnes s'y sont arrêtées une heure ou deux. Nous avons des idées d'animations et de débats en réserve !

Notre site est mis à jour régulièrement et s'avère largement fréquenté avec une moyenne de cinq visites par jour.

Nous avons également investi le réseau professionnel en organisant plusieurs rencontres avec des intervenants du secteur du désendettement et des services sociaux. En raison du nombre d'appels en provenance de cantons romands, nous nous réjouissons de voir se développer une collaboration entre les acteurs psychosociaux et les représentants du milieu du jeu. Nous avons présenté à plusieurs reprises l'association aux réseaux locaux d'intervenants, notamment suite à une invitation des casinos du Jura et de Montreux.

Situation financière :

« Rien ne va Plus » occupe toujours sa position originale dans le paysage cantonal, romand et transfrontalier. Organisme de prévention unique spécifiquement consacré à la problématique du jeu excessif dans la région, « Rien ne va plus » se situe dans une perspective communautaire et une dynamique de réseau. Parfaitement intégré à Carrefour-Prévention, il représente une ressource importante tant pour les personnes concernées, leur entourage ainsi que pour les professionnels.

Confiants dans la validité du projet et dans sa pertinence dans le paysage genevois face à une problématique en émergence, l'association s'est dotée, dès le 1^{er} mars d'un poste à 100% occupé par Madame Yaël Liebkind, assistante sociale. Madame Catherine Bouvier a quitté son poste le 31 mars pour poursuivre son engagement professionnel dans de nouvelles activités. Le projet de loi et les recherches de financement entreprises n'ont pas abouti. En raison du manque de ressources, la fin de l'année a été marquée par le mise en péril de l'existence de l'association. Une promesse de prêt des associations la FEGPA et le CIPRET a permis de maintenir ouverte la structure avec le même poste à temps complet. Le prêt est destiné à couvrir, pour les trois premiers mois de 2004, les frais de fonctionnement, dans l'espoir qu'une ligne budgétaire sera définie dans l'intervalle.

Nous perséverons à démontrer que le centre de prévention du jeu excessif est adéquat et efficace dans sa mission et la poursuite de ses objectifs. Ceux-ci relevant à la fois d'une préoccupation de santé publique et d'un engagement d'information et d'orientation auprès des personnes concernées, nous sommes confiants que « Rien ne va Plus » s'inscrit dans la politique de santé et d'action sociale voulue par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.


PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 154 800 F de 2005 à 2007 à l'association "Rien ne va plus"

Projet présenté par le département de l'action sociale et de la santé

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
2.750%								
charges financières récurrentes	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier:


 Dominique RITTER

Date : 27 Jan 2005


DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DECOULANT DE LA DEPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 154 800 F de 2005 à 2007 à l'association "Rten ne va plus"

Projet présenté par le département de l'action sociale et de la santé

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	154'800	154'800	154'800	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [335] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	154'800	154'800	154'800	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-46+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	154'800	154'800	154'800	0	0	0	0	0
Remarques :								

Signature du responsable financier: 
 Date : 27 mai 2005
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement boucllement
 investissement autre

rubrique n° 84.99.00.365.43
84.99.00.494.03

1. Objet

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 154 800 F de 2005 à 2007 à l'association « Rien ne va plus ».

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Statut régime
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.15	0.15	0.15	-	-	-	-	
Total des charges de fonctionnement	0.15	0.15	0.15	-	-	-	-	
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	
Bénéficiaire de fonctionnement	0.15	0.15	0.15	-	-	-	-	

3. Financement

Ce crédit de fonctionnement, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2005.

Il est financé par la part de l'impôt sur le produit des jeux provenant de l'exploitation des casinos B perçue par le canton qui est inscrite au budget de fonctionnement en 2005 sous la rubrique 84.99.00.494.02 et qui sera comptabilisée dès 2005 sous la rubrique 84.99.00.494.03.

Cette subvention prendra fin à l'échéance comptable 2007.

4. Remarques

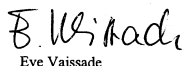
Cette demande de subvention de fonctionnement s'inscrit dans le cadre de la loi 9391 votée le 17 décembre 2005 par le Grand Conseil qui modifie la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (I 3 12). La loi 9391 prévoit qu'un montant maximum de 200 000 F est affecté à la prévention des pathologies liées aux jeux.

Dès 2003, des subventions de fonctionnement ont été versées par l'Etat à l'association "Rien ne va plus". Selon les informations à disposition, l'Etat a octroyé 107 000 F au titre de subvention de fonctionnement (rubrique 84.11.00.365.75) et a pris en charge le déficit ressortant des états financiers 2003 de l'association de 31 851.70 F. En 2004, une subvention de fonctionnement de 69 162.70 F a été accordée à l'association, elle servira notamment à rembourser deux emprunts contractés (29 744.20 F).

Le département de l'action sociale et de la santé (DASS) a précisé qu'aucun autre soutien de l'Etat n'a été accordé à cette association de 2000 à 2002.

Le DASS a choisi d'inscrire cette subvention de fonctionnement sous le CR du fonds du droit des pauvres. Il a indiqué qu'au niveau des revenus (part de l'impôt sur le produit des jeux provenant de l'exploitation des casinos B perçue par le canton et affectée pour un montant maximum de 200 000 F), un nouveau compte sera ouvert pour enregistrer la part spécifique relative à la prévention de la pathologie des jeux (84.99.00.494.03). Il a expliqué que pour les charges, hormis la ligne de subvention "Rien ne va plus", un nouveau compte sera ouvert pour l'enregistrement des autres actions de prévention.


Marc Giordano

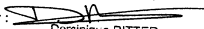

Eve Vaissade

Genève, le 26 avril 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 24 mars 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 27 avril 2005

Signature du responsable financier :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER